

Dans le contexte actuel, marqué par la mise en place de réformes touchant à la fois à la formation des enseignants et aux conditions d'initiation à la recherche, les associations qui représentent la communauté des enseignants-chercheurs et enseignants impliqués dans la formation des futurs professeurs souhaitent faire part de leur inquiétude. Conscientes de l'importance de mener à bien la réforme de la formation et du recrutement des enseignants, en particulier dans un contexte de chute des effectifs par rapport au nombre de postes à pourvoir, elles ont examiné les projets en cours ainsi que les effectifs des étudiants en masters enseignement et des candidats aux concours. Nos associations regrettent la précipitation et la confusion dans laquelle la réflexion est menée, et l'effet démobilisateur ainsi produit sur les formateurs et sur les étudiants.

Par conséquent, elles souhaitent attirer l'attention sur les points suivants :

- La formation au métier d'enseignant exige aussi la présence d'un socle disciplinaire académique fort, qui permette aux enseignants de demain de maîtriser pleinement les connaissances nécessaires à l'exercice de leur métier. Cette formation disciplinaire ne doit pas occuper une part réduite, ni en amont, ni en aval : en amont, par l'introduction d'une licence trop généraliste ; en aval, par une redéfinition du master et du CAPES qui minore la spécialité disciplinaire. Les masters et les concours doivent donc faire une part importante aux savoirs disciplinaires fondamentaux de spécialité.
- La maquette générique des épreuves écrites et orales du concours en M1 doit le garantir, et ne doit pas, comme le projet le laisse penser, donner une part disproportionnée aux compétences dites « professionnelles », qui sont pourtant, de manière contradictoire, bien indiquées comme étant « en cours d'acquisition ». Les « gestes professionnels » doivent faire l'objet d'un véritable stage, avec une pratique de classe encadrée, comme prévu en M2, après le concours, et être évalués à ce stade.
- Le Master doit préserver un équilibre nécessaire à l'acquisition des connaissances et compétences. Le projet présente un déséquilibre évident entre un M1, qui serait considérablement alourdi par le système dit « intégré », où les candidats devraient préparer les modules du master, effectuer un stage et réussir le concours, et un M2 presque entièrement consacré à un stage, sans véritable adossement à la recherche fondamentale et avec une préparation disciplinaire académique insuffisante.
- Les réformes en cours doivent préserver les liens entre Master MEEF et Master Recherche, tout divorce entre les deux ferait courir d'une part un risque d'appauvrissement disciplinaire académique, d'autre part un risque de tarissement du vivier de chercheurs, dont la France a particulièrement besoin. De plus, ce divorce entre les deux types de master serait de nature à limiter les possibilités d'évolution de carrière des enseignants.
- La mention « MEEF » des nouveaux masters doit conserver un ancrage disciplinaire académique porteur de contenu, afin de garder une lisibilité pour les étudiants.
- L'accréditation des ESPE doit conserver un équilibre dans la répartition territoriale des formations, dont l'impact est clair sur le vivier des candidats, sur les formations initiales, et sur la pluridisciplinarité des sites, à la fois pour la formation et pour la recherche. Une réflexion sur les ESPE doit être en outre engagée afin que les différentes composantes de l'université restent pleinement associées à la formation des enseignants par leur présence dans les jurys et par la détermination des modalités de contrôle des connaissances.

Par conséquent, nous demandons que nos associations soient pleinement, et sans attendre, associées à l'élaboration des contenus et à la pondération des blocs du cadre national du master.

Le 15 février 2013

Les signataires :

1. Association des Etudes grecques
2. Association Française des Catalanistes
3. Association Française d'Etudes Américaines
4. Association Française de Mécanique
5. Association Française des Russisants
6. Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur
7. Association des Historiens modernistes des Universités françaises (AHMUF)
8. Association des Historiens contemporanéistes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
9. Association des Médiévistes Anglicistes de l'Enseignement Supérieur
10. Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie
11. Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur
12. Association des professeurs de musique et de musicologie de l'enseignement supérieur
13. Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur
14. Coordination Nationale des Associations Régionales d'Enseignants de Langues Anciennes
15. Société des Etudes latines
16. Société des Hispanistes français
17. Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public
18. Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur
19. Société des langues et littératures médiévales d'oc et d'oïl
20. Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université
21. Société Française d'Etude du XVIII<sup>e</sup> siècle
22. Société Française des Etudes Japonaises
23. Société Française d'Etude du Seizième Siècle
24. Société Française de Littérature Générale et Comparée
25. Société Française Shakespeare